



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Nicolas GUILLEMONT
Téléphone : 03 80 78 71 90
Courriel : n.guillemont@inao.gouv.fr
N/Réf : SM/BG/NG/NS – 18-290

Monsieur le Maire
Mairie de l'Etoile
31 route de Ruffey
39570 L'ETOILE

Objet : Projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Commune de L'ETOILE (39)

Quetigny, le 26 juin 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu en date du 4 mai 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet du PLU de votre commune.

La commune de L'Etoile est comprise dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) « Comté », « Morbier », « Côtes du Jura », « Crémant du Jura », « L'Etoile », « Macvin du Jura » et « Marc du Jura ». Elle compte 302 ha délimités en AOP L'Etoile.

La commune appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Emmental Français Est-Central », « Gruyère », « Porc de Franche-Comté », « Saucisse de Montbéliard », « Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau » et « Volailles de Bourgogne ».

Le projet de PLU prévoit l'accueil de 70 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. Compte tenu de la prise en compte du phénomène de desserrement des ménages, le nombre de logements à produire s'élève à 43.

Une partie de ces logements (14) sera réalisée à l'intérieur de l'enveloppe urbaine grâce à la mobilisation des dents creuses. Une grande partie de ces dents creuses sont classées en AOP L'Etoile (1,4 ha).

La réhabilitation de 5 logements est prévue. Il restera donc 24 logements à réaliser en extension sur une surface d'environ 2.01 ha.

Un STECAL d'une superficie de 2.15 ha est prévu autour des bâtiments de l'association ATHENAS qui accueille et soigne des animaux sauvages blessés.

L'ensemble du projet consomme au total 5.56 ha classés en AOP L'Etoile, non plantés. L'INAO ne peut que regretter la disparition de ces surfaces reconnues aptes à la production de cette appellation.

Néanmoins, il faut souligner l'effort de la municipalité pour mobiliser les dents creuses, conjugué à une volonté de réduire au mieux l'étalement urbain dans un contexte communal où la délimitation parcellaire offre très peu d'espace pour le développement de l'urbanisation.

Dans ce contexte, l'INAO ne s'opposera pas à ce projet dans la mesure où celui-ci a un impact mesuré sur les SIQO concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice,
et par délégation,
Christèle MERCIER

Copie : DDT 39

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est

SITE DE DIJON - PARC DU GOLF - BATIMENT BOGEY
16. RUE DU GOLF
21800 QUETIGNY
TEL : 03 80 78 71 90 - TELECOPIE : 03 80 73 35 10